



CONSULTATION | COMMUNICATION 2017

> Notre association BOIS DES ALPES

L'association BOIS DES ALPES recherche une agence de communication pour l'accompagner dans le développement de sa certification

La filière bois alpine fait face à un contexte nouveau où des enjeux d'ordre économiques, réglementaires et environnementaux peuvent à terme fortement fragiliser la filière et le dynamisme des territoires locaux.

La démarche BOIS DES ALPES vise à augmenter l'utilisation des bois alpins dans la construction à travers la mise en place d'un outil, la certification de produits et services Bois des Alpes.

Cette certification apporte une garantie de qualité des produits bois construction et un service exemplaire en termes de développement durable.

Pour capter de nouvelles parts de marché - augmenter le nombre d'entreprises certifiées pour constituer un réseau de compétences, reconnaître le potentiel des bois alpins pour les mobiliser davantage et mieux, s'adjoindre la confiance des prescripteurs (maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre), faire adhérer de nouveaux membres, et en finalité faire croître le nombre de projets en bois certifié BOIS DES ALPES™ - l'association BOIS DES ALPES a décidé de développer de manière significative sa communication en l'externalisant auprès d'une agence spécialisée.

> La mission

Les différentes actions de communication développées durant les 2 ans et demi ont permis d'accroître la visibilité de BOIS DES ALPES et son image de manière significative.

Pour atteindre les objectifs fixés, cet essor reste cependant insuffisant. L'intensité du message est à parfaire selon les cibles et les territoires ; son appropriation doit être réalisée par un plus grand nombre d'acteurs.

C'est pourquoi il est proposé, pour le programme 2017, l'axe prioritaire de communication suivant :

INSCRIRE BOIS DES ALPES DANS LE QUOTIDIEN DES ACTEURS

> Informations complémentaires

- Le prestataire devra avoir une connaissance approfondie de la filière bois, si possible locale.
- Le marché s'étend sur une prestation annuelle équivalente à 120 jours.
- Date limite de remise des offres : 03/01/2017
- Offre à adresser à l'association BOIS DES ALPES :

par mail : f.portier@boisdesalpes.net

ou par courrier à l'adresse ci-dessous